

RAPPORT ANNUEL FCAATA 2012

Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante

Caisse des Dépôts - Direction des retraites et de la solidarité
rue du vergne - 33059 Bordeaux cedex

www.cdc.retraites.fr



RETRAITES
ET SOLIDARITE

Le rapport annuel se présente comme suit :

I. LE RAPPORT DE GESTION 2

Il analyse l'activité du régime, les évolutions constatées entre les derniers exercices et complète ou détaille les informations afférentes à certaines activités.

II. LES COMPTES ANNUELS 17

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

III. ANNEXE 44

IV. LEXIQUE 46



Présentation générale	3
Répartition des paiements par CARSAT	6
Répartition des allocations brutes	8
Bilan du dispositif	10
Frais de gestion	15
Evolutions et perspective	16

PRESENTATION GENERALE

LA CREATION DU FCAATA

Le dispositif de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante a été instauré par l'article 41 de la loi n°98-1194 du 23 décembre 1998 de financement de la sécurité sociale pour 1999, suivi du décret d'application n°99-247 du 29 mars 1999. Sa mise en place constitue une première réponse à la reconnaissance des dommages causés par l'amiante sur la santé.

Le **Fonds de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante (FCAATA)** est destiné à financer l'allocation de cessation anticipée d'activité, assimilée à un régime de préretraite en faveur des travailleurs de l'amiante âgés de plus de 50 ans. Il prend en charge les allocations ainsi que les cotisations d'assurance vieillesse volontaire et de retraite complémentaire dans l'attente de l'attribution de la retraite de base de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés (CNAVTS) ou de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

LES BENEFICIAIRES

L'allocation de cessation anticipée d'activité s'adresse à trois catégories de travailleurs de l'amiante :

1) Les salariés ou anciens salariés d'établissements figurant sur une liste établie par arrêté des ministres chargés du travail, de la sécurité sociale et du budget (liste1)

Loi de financement de la sécurité sociale

- Article 41 de la loi n° 98-1194 du 23 décembre 1998 ➤ Etablissements de fabrication de matériaux contenant de l'amiante (liste 1)
- Article 36 de la loi n° 99-1140 du 29 décembre 1999 ➤ Etablissements de flocage et de calorifugeage à l'amiante (liste 1)

2) Les salariés ou anciens salariés d'établissements ou de ports figurant sur une liste établie par arrêté des ministres chargés du travail, de la sécurité sociale et du budget et exerçant des métiers de la construction et de la réparation navales figurant sur une liste établie par arrêté des ministres chargés du travail, de la sécurité sociale et du budget (liste 2)

Loi de financement de la sécurité sociale

- Article 36 de la loi n° 99-1140 du 29 décembre 1999 ➤ Etablissements de construction ou réparation navales (liste 2)
- Ouvriers dockers professionnels (liste 2)
- Article 44 de la loi n° 2001-1246 du 21 décembre 2001 ➤ Personnels portuaires assurant la manutention (liste 2)

3) Les salariés ou anciens salariés (du régime général ou du régime AT-MP des salariés agricoles) reconnus atteints d'une maladie professionnelle provoquée par l'amiante figurant sur une liste établie par arrêté des ministres chargés du travail et de la sécurité sociale (asbestose, mésothéliome, cancer broncho-pulmonaire, tumeur pleurale bénigne et plaques pleurales).

Loi de financement de la sécurité sociale

- Article 41 de la loi n° 98-1194 du 23 décembre 1998 et arrêté du 3 décembre 2001 ➤ Au titre du régime général
- Article 54 de la loi n°2002-1487 du 20 décembre 2002 ➤ Au titre du régime AT-MP des salariés agricoles

LES CONDITIONS D'OBTENTION

L'âge minimum requis pour bénéficier de l'allocation est de 50 ans, sans condition de durée d'exercice d'activité pour les salariés et anciens salariés atteints d'une maladie professionnelle.

Pour bénéficier du dispositif, les salariés ou anciens salariés doivent démissionner.

L'allocation cesse d'être versée lorsque le bénéficiaire remplit les conditions requises pour bénéficier d'une retraite à taux plein et atteint l'âge légal de départ à la retraite.

L'allocation est attribuée et servie par les caisses régionales d'assurance maladie et les caisses régionales de Mutualité sociale agricole.

Des dispositifs spécifiques ont été créés pour des régimes particuliers : ENIM, SNCF, EDF, ouvriers d'Etat du ministère de la défense. Ils sont financés par des mécanismes distincts de l'ACAATA.

LES PRODUITS ET LES CHARGES

Les **produits** du Fonds sont constitués par :

- une contribution de la branche AT/MP du régime général de la sécurité sociale dont le montant est fixé par la loi de financement de la sécurité sociale,
- d'une fraction du produit des droits de consommation sur les tabacs dont le taux est fixé par la loi de financement de la sécurité sociale,

Evolution de la fraction du produit des droits de consommation sur les tabacs

2008	2009	2010	2011	2012
0,31%	0,31%	0,31%	0,31%	0,31%

Depuis 2003

- d'une contribution de la Mutualité sociale agricole (MSA) au titre du régime AT-MP des salariés agricoles dont le montant est fixé par arrêté.

Du 5 octobre 2004 jusqu'au 31 décembre 2008

- d'une contribution à la charge des entreprises dont les salariés ont été exposés à l'amiante, définie à l'article 47 de la loi de financement de la sécurité sociale 2004-1370 du 20 décembre 2004 pour 2005. Ce texte a été abrogé par l'article 101 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009.

Les **charges**, précisées par le décret n°99-247 du 29 mars 1999, sont :

- le versement de l'allocation de cessation anticipée d'activité,
- les cotisations d'assurance vieillesse volontaire mentionnées à l'article L. 742-1 du code de la sécurité sociale,
- les cotisations au titre de la couverture retraite complémentaire auprès des organismes suivants : AGIRC, ARRCO, IRCANTEC et AGFF,
- les frais exposés par les organismes chargés de la gestion de l'allocation,
- les frais de fonctionnement du Fonds,
- les reversements à la CNAVTS

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Un Conseil de surveillance veille au respect des décisions prévues par la loi pour l'ACAATA. Il examine les comptes au plus tard le 30 juin de l'année suivant celle de l'exercice concerné et transmet avant le 15 juillet au Parlement et au Gouvernement, un rapport annuel retraçant l'activité du Fonds et formulant toutes observations relatives à son fonctionnement.

Il est composé de représentants de l'Etat, des organisations siégeant à la commission des AT/MP, du conseil central d'administration de la MSA ainsi que de personnes qualifiées (liste des membres en annexe)

ROLE DE LA CAISSE DES DEPOTS (CDC)

La gestion du FCAATA est assurée par la Caisse des dépôts (article 6 du décret n°99-247 du 29 mars 1999).

La CDC a pour mission :

- la perception des droits sur les tabacs et le versement des cotisations de retraite complémentaire aux différents organismes,
- le remboursement à la CNAVTS des sommes versées par celles-ci aux bénéficiaires de plus de 60 ans de l'ACAATA (loi 2010 -1594 du 20 décembre 2010),
- la centralisation des comptes provenant de la CNAMTS, de la CCMSA et de l'ACOSS,
- la tenue du secrétariat du Conseil de surveillance.

ACTUALITE JURIDIQUE 2012

Arrêtés modificatifs des listes des bénéficiaires

- des établissements de fabrication, flocage et calorifugeage : 1 arrêté du 27 février, 1 arrêté du 25 avril, 1 arrêté du 25 septembre,
- des établissements de la construction et de la réparation navales : 1 arrêté du 11 janvier , 1 arrêté du 6 décembre 2011, 2 arrêtés du 25 avril,
- des ports : 1 arrêté du 6 avril

Autre texte

- 1 décret n°2012-1149 du 12 octobre modifiant le décret 99-247 du 29 mars 1999 relatif à l'allocation de cessation anticipée d'activité prévue à l'article 41 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999

REPARTITION DES PAIEMENTS PAR CARSAT**LES PAIEMENTS 2012 (hors régularisations)**

En K€

CARSAT	Dotations	Frais de gestion	Cotisations AVV (1)	Retraites compl (2)	Total	Carsat/Total (en%)	Variation 2012/2011 (en %)
Alsace-Moselle	60 623	1212	3 292	2 822	67 949	8,28	8,06
Aquitaine	35 615	743	7 343	7 465	51 166	6,24	6,28
Auvergne	0	0	1 369	890	2 259	0,28	0,42
Bourgogne Franche-Comté	0	0	4 964	4 117	9 081	1,11	1,08
Bretagne	51 971	1039	10 183	7 605	70 798	8,63	8,45
Centre	0	0	1 984	1 498	3 482	0,42	0,39
Centre Ouest	13	0	2 904	2 281	5 198	0,63	1,93
Ile de France	37 581	751	4 022	4 002	46 356	5,65	4,28
Midi Pyrénées (3) Languedoc- Roussillon	3	0	2 211	1 966	4 180	0,51	1,25
Nord Est	0	0	5 443	3 875	9 318	1,14	1,13
Nord Picardie	95 375	1 908	21 710	17 142	136 135	16,60	16,23
Normandie	91 793	1 833	21 739	16 328	131 693	16,06	16,11
Pays de Loire	67 067	1 340	15 900	11 592	95 899	11,69	12,48
Rhône-Alpes	42 537	853	9 629	7 804	60 823	7,42	7,43
Sud Est	90 497	1 807	16 201	17 371	125 876	15,35	14,48
TOTAL	573 075	11 486	128 894	106 758	820 213	100	
Rappel total 2011	600 476	12 044	135 088	112 046	859 648		
Evol 2012/2011 (en %)	- 4,5	-5	-5	-5	-5		

Nota

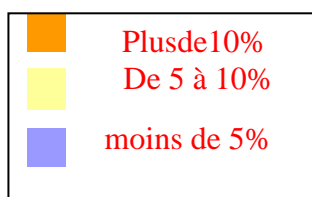
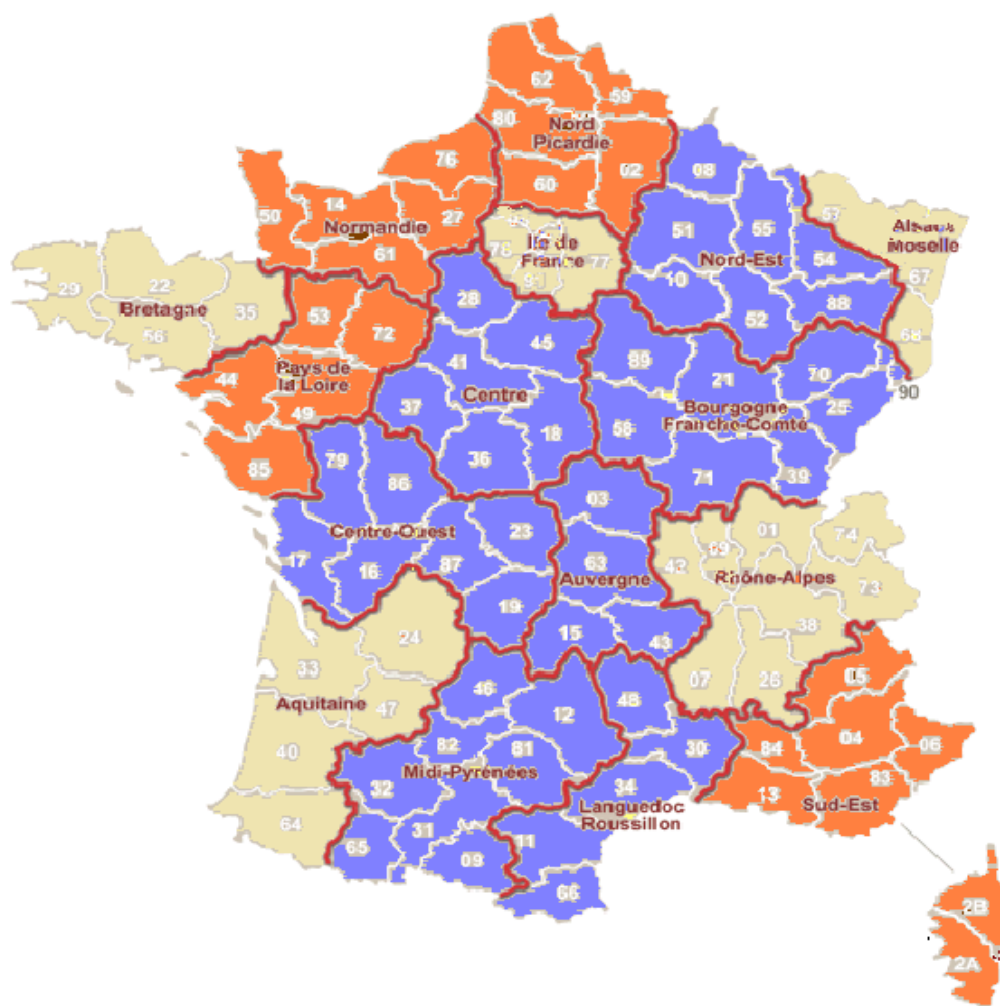
(1) AVV : Assurance vieillesse volontaire

(2) Le montant des cotisations de retraite complémentaire (IREC, CAPIMMEC, IRCANTEC et AGFF) ne comprend pas les régularisations sur exercices antérieurs d'un montant de 229 K€ effectuées auprès de l'IREC et de la CAPIMMEC.

(3) Regroupement des deux CARSAT suite à l'établissement d'une convention de gestion entre ces deux caisses.

Les paiements ont été effectués à hauteur de 60% par quatre CARSAT : Nord-Picardie et Normandie pour 16% chacune, Pays-de-Loire pour 12% et Sud-est pour 15 %.

LES PAIEMENTS PAR CARSAT



REPARTITION DES ALLOCATIONS BRUTES

REPARTITION DES ALLOCATIONS BRUTES PAR LISTE VERSEES DE 2010 A 2012 (EN K€)

		2010	2011 / 2010 (%)	2011	2012 / 2011 (%)	2012
Etablissement (liste 1)	Montant Part/total des allocations	318 621 51%		312 924 52%		302 149 53%
	<i>Evolution annuelle</i>		-1,8		-3,4	
Chantier naval/port (liste 2)	Montant Part/total des allocations	210 983 34%		197 259 32%		184 918 32%
	<i>Evolution annuelle</i>		-6,5		-6,3	
Maladie professionnelle	Montant Part/total des allocations	98 065 16%		93 493 15%		87 967 15%
	<i>Evolution annuelle</i>		-4,7		-5,9	
Total allocations <i>Evolution annuelle</i>		627 669	-3,8	603 676	-4,7	575 034

La part des allocations brutes servies au titre de la liste 1 progresse sur la période étudiée de 51% en 2010 à 53% en 2012,

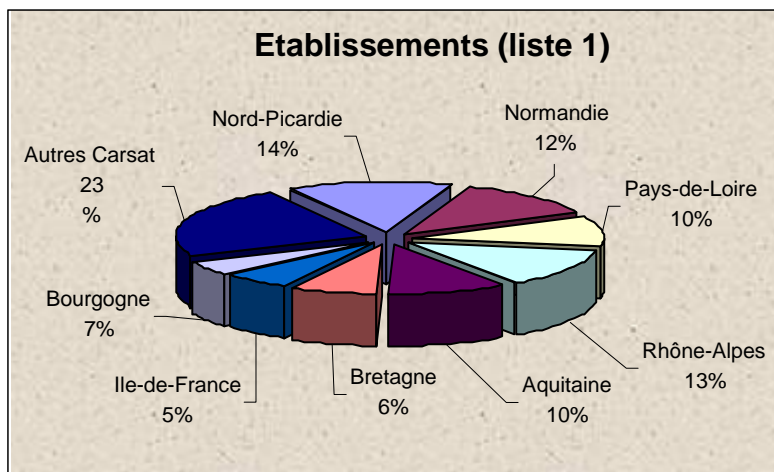
En contrepartie, la part des allocations brutes servies au titre de la liste 2 dans le montant total des allocations après une tendance baissière jusqu'en 2011 observe une stabilité en 2012 : 34% en 2010, 32% en 2011 et 32 % en 2012.

S'agissant des allocations servies au titre des maladies professionnelles, leur part est relativement stable (de l'ordre de 15 %).

LES ALLOCATIONS BRUTES VERSEES PAR CARSAT ET PAR LISTE (EN K€)

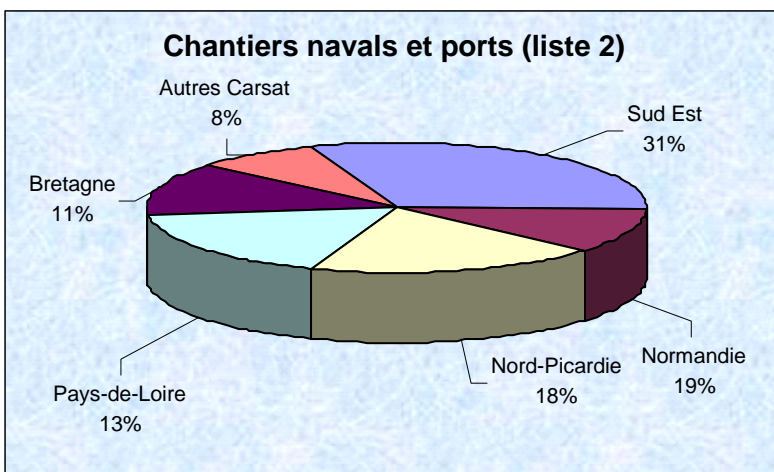
CARSAT	Etablissement		Chant naval/port		Maladie Prof		TOTAL	
	en K €	%	en K €	%	en K €	%	En K €	%
Alsace	12 458	4,1	146	0,08	2 359	2,7	14 963	2,6
Aquitaine	28 951	9,6	5 416	2,93	2 284	2,6	36 651	6,4
Auvergne	2 910	1,0	102	0,06	2 607	3,0	5 619	1,0
Bourgogne	20 379	6,7	283	0,15	1 764	2,0	22 426	3,9
Bretagne	19 264	6,4	20 145	10,89	4 253	4,8	43 662	7,6
Centre	7 393	2,4	271	0,15	702	0,8	8 366	1,5
Centre Ouest	8 554	2,8	3 414	1,85	1 070	1,2	13 038	2,3
Ile de France	13 914	4,6	1 437	0,78	3 626	4,1	18 977	3,3
Midi Pyrénées	6 416	2,1	3 030	1,64	1 251	1,4	10 697	1,9
Nord Est	19 619	6,5	144	0,08	3 465	3,9	23 228	4,0
Nord Picardie	41 037	13,6	32 883	17,78	21 676	24,6	95 596	16,6
Normandie	36 327	12,0	35 743	19,33	19 992	22,7	92 062	16,0
Pays de Loire	30 664	10,1	23 621	12,77	12 790	14,5	67 075	11,7
Rhône-Alpes	39 155	13,0	485	0,26	3 060	3,5	42 700	7,4
Sud Est	15 108	5,0	57 798	31,26	7 068	8,0	79 974	13,9
TOTAL	302 149	100	184 918	100	87 967	100	575 034	100

QUOTE-PART DES ALLOCATIONS BRUTES VERSEES PAR CARSAT



77% des allocations servies au titre de la liste 1 se répartissent sur 8 CARSAT.

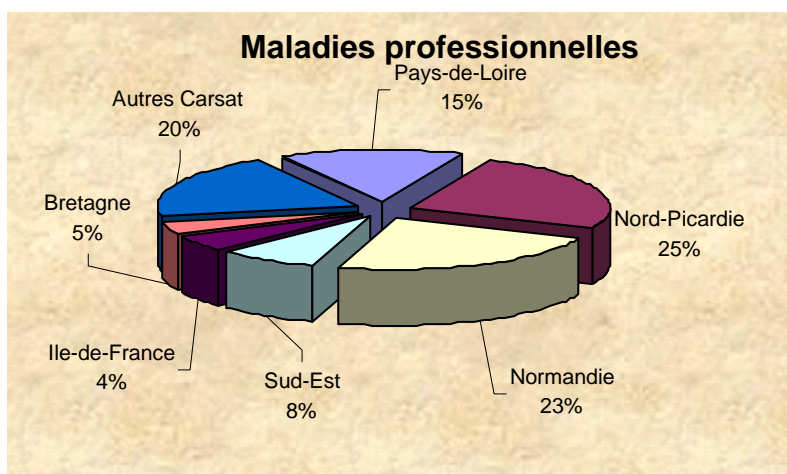
La CARSAT Nord-Picardie représente la part la plus importante (14%) et plus de 16% de toutes les allocations brutes servies.



Les allocations versées au titre de la liste 2 sont concentrées sur les CARSAT ci-après: Sud-Est, Normandie, Nord-Picardie, Pays-de-Loire et Bretagne, leur part représente 92% du montant total.

Cette situation est due à la présence de chantiers navals et de ports dans ces régions.

La CARSAT Sud-Est en représente la part la plus importante 31%.



Six CARSAT : Pays-de-Loire, Nord-Picardie, Normandie, Sud-Est, Ile-de-France et Bretagne, versent 80% des allocations servies au titre des maladies professionnelles.

Le montant payé par la CARSAT Nord Picardie représente 24% et 16% du montant total des allocations brutes servies.

BILAN DU DISPOSITIF

NOMBRES DE DOSSIERS REÇUS DE 2008 A 2012

	2008	2009	2010	2011	2012	Situation cumulée du 31/12/12
Accusés de réception	9 015	8 093	7 963	6 973	7 002	119 557
Propositions d'opter	6 422	5 786	5 810	5 035	4 955	87 202
Acceptations	5 937	5 315	5 422	4 735	4 470	78 601
Acceptations/prop.opter	92%	92%	93%	94%	90%	

NOMBRE DE DOSSIERS D'ALLOCATIONS (ACCUSES DE RECEPTION) PAR CARSAT EN 2012

	Accusés de réception		Rejets		Propositions		Acceptations		Refus	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Alsace-Moselle	178	2,54	34	1,67	141	2,85	133	2,98	5	1,49
Aquitaine	507	7,24	183	9,01	325	6,56	289	6,47	18	5,37
Auvergne	65	0,93	14	0,69	54	1,09	50	1,12	2	0,60
Bourgogne	294	4,20	46	2,26	244	4,92	226	5,06	13	3,88
Bretagne	593	8,47	178	8,76	416	8,40	362	8,10	23	6,87
Centre	116	1,66	35	1,72	84	1,70	78	1,74	2	0,60
Centre Ouest	138	1,97	81	3,99	44	0,89	97	2,17	0	0,00
Ile de France	247	3,53	63	3,10	181	3,65	149	3,33	2	0,60
Languedoc-Roussillon	200	2,86	54	2,66	146	2,95	110	2,46	10	2,99
Midi-Pyrénées	76	1,09	32	1,57	44	0,89	32	0,72	1	0,30
Nord Picardie	1175	16,78	335	16,49	838	16,91	759	16,98	55	16,42
Normandie	1070	15,28	318	15,65	728	14,69	661	14,79	34	10,15
Nord-Est	198	2,83	16	0,79	181	3,65	157	3,51	7	2,09
Pays de Loire	714	10,20	253	12,45	460	9,28	436	9,75	39	11,64
Rhône-Alpes	493	7,04	131	6,45	390	7,87	368	8,23	77	22,99
Sud-Est	928	13,25	255	12,55	671	13,54	556	12,44	47	14,03
Guadeloupe	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Guyane	2	0,03	1	0,05	1	0,02	1	0,02	0	0,00
Martinique	4	0,06	2	0,10	3	0,06	1	0,02	0	0,00
Réunion	4	0,06	1	0,05	4	0,08	5	0,11	0	0,00
Total	7 002	100	2 032	100	4 955	100	4 470	100	335	100

Nota : Le nombre d'accusés de réception et de rejets se rapportent aux demandes de l'année 2012.
En revanche, les données relatives aux propositions d'opter, aux acceptations et aux refus peuvent aussi concerner des accusés de réception de l'année précédente.

LE RAPPORT DE GESTION

NOMBRE D'ALLOCATIONS PAR CARSAT (CUMUL DEPUIS AVRIL 1999) A FIN 2012

A fin décembre 2012	Accusés de Réception		Liste 1	Liste 2	Dock / maintenance	M P	Rejets					demande		Rejet implicite	Autre	Propositions d'opter	Liste 1	Liste 2	Dock / maintenance	M P	Acceptations					Retus	Liste 1	Liste 2	Dock / maintenance	M P	Sans suite
	%						Liste 1	Liste 2	Dock / maintenance	MP	tard	prém	Liste 1								Liste 2	Dock / maintenance	MP	Liste 1	Liste 2						
BORDEAUX Aquitaine	6687	6%	5266	508	503	410	1953	107	19	52	5	17	1694	24	35	4734	3680	337	319	398	4143	3170	319	306	348	147	112	6	6	23	402
CLERMONT F Auvergne	1741	1%	1301	32	5	403	636	163	3	2	12	6	429	2	19	1102	704	16	2	380	944	615	13	2	314	38	24	1	0	13	107
DIJON Bourgogne FC	3500	3%	3155	90	4	251	511	37	7	0	9	10	425	4	19	2970	2671	61	2	236	2667	2399	59	2	207	223	196	2	0	25	58
LILLE Nord Picardie	19587	16%	10102	5633	1004	2848	5230	332	283	10	92	101	3658	84	670	14406	7479	3486	866	2575	13054	6876	3106	833	2239	384	170	99	9	106	750
LIMOGES Centre Ouest	2179	2%	1345	531	162	141	304	31	21	11	6	7	210	12	6	1858	1155	446	126	131	1616	1019	366	115	116	6	5	1	0	0	216
LYON Rhône Alpes	8712	7%	7998	140	30	544	2154	291	5	5	29	118	1575	33	98	6549	5956	85	17	491	5713	5228	64	15	406	263	233	6	0	24	430
MARSEILLE Sud Est	16124	13%	3271	10208	1556	1089	4308	521	804	4	34	130	2593	6	216	11814	1940	7351	1512	1011	10628	1665	6609	1463	891	419	87	259	28	45	604
MONTPELLIE R Languedoc R	1345	1%	800	255	199	91	524	128	37	8	5	16	318	2	10	822	449	137	155	81	708	368	123	150	67	35	18	7	1	9	45
NANCY Nord Est	4285	4%	3766	28	6	485	1143	117	0	1	30	17	935	8	35	3114	2654	19	3	438	2781	2422	17	3	339	97	66	1	0	30	217
NANTES Pays de la Loire	16204	14%	6871	6779	355	2199	4570	258	470	5	88	43	3586	77	43	11630	4891	4447	218	2074	10487	4418	4028	211	1830	811	305	329	3	174	197
ORLEANS Centre	2163	2%	1923	65	14	161	641	107	4	1	18	10	474	1	26	1507	1331	40	7	129	1352	1205	32	7	108	57	46	4	0	7	86
PARIS Ile de France	5554	5%	4257	338	23	936	1664	268	44	1	91	46	1179	10	25	3873	2860	181	16	816	3246	2456	153	12	625	9	6	1	0	2	546
RENNES Bretagne	10212	9%	4911	4598	78	625	3013	337	390	3	16	26	2189	2	50	7113	3470	2989	60	594	6319	3107	2663	58	491	330	153	141	1	35	409
ROUEN Normandie	17835	15%	8616	4515	2200	2504	4678	510	909	19	160	48	2805	79	148	13116	6244	2753	1882	2237	12631	6022	2801	1733	2075	225	112	41	12	60	787
STRASBOURG Alsace Moselle	2315	2%	1969	27	5	314	380	28	1	0	14	13	261	37	26	1921	1620	19	4	278	1714	1453	15	4	242	142	109	4	0	29	55
TOULOUSE Midi Pyrénées	963	1%	748	111	27	77	379	53	12	1	5	6	291	3	8	583	445	49	19	70	520	404	40	18	58	17	11	2	0	4	34
GUADELOUPE	34	0%	16	15	1	2	13	1	1	0	0	3	8	0	0	20	8	9	1	2	16	7	6	1	2	1	1	0	0	0	4
GUYANE	13	0%	11	1	1	0	7	0	1	0	0	1	5	0	0	6	5	0	1	0	6	5	0	1	0	0	0	0	0	0	0
MARTINIQUE	51	0%	10	34	6	1	14	2	0	0	0	0	12	0	0	37	5	25	6	1	31	4	20	6	1	0	0	0	0	0	4
REUNION	53	0%	30	17	3	3	26	4	1	0	0	2	18	0	1	27	15	8	2	2	25	14	8	1	2	1	0	0	1	0	1
Total	119557		66366	33925	6182	13084	32148	3295	3012	123	614	620	22665	384	1435	87202	47582	22458	5218	11944	78601	42857	20442	4941	10361	3205	1654	904	61	586	4952

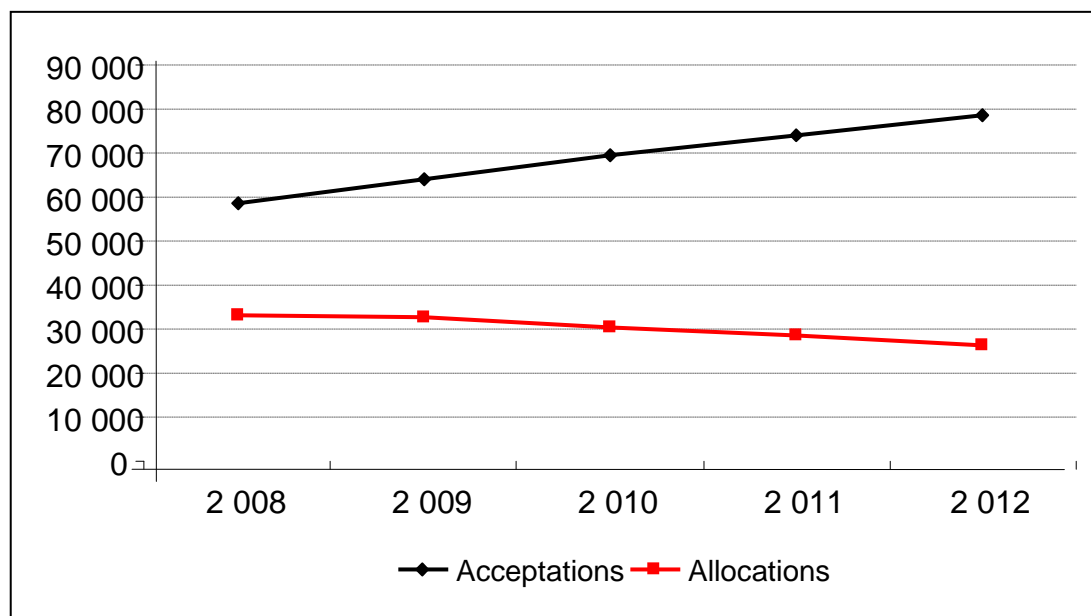
Source : CNAMTS

LES ALLOCATAIRES DU FCAATA (EN CUMULE)

	Nombre					Evolution en %			
	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2009/2008	2010/2009	2011/2010	2012/2011
Acceptations	58 659	63 974	69 396	74 131	78 601	9	8	7	6
Sorties	25 436	31 124	38 801	45 513	52 397	22	25	17	15
<i>dont décès</i>	1 577	1 805	2 062	2 288	2 501	14	11	11	9
<i>dont départs en retraite</i>	23 859	29 319	36 739	43 225	49 764	23	18	18	15
Autres motifs					132				
Part sorties / acceptations(en %)	43	49	56	61	67				
Allocations (en cours)	33 223	32 850	30 595	28 618	26 204	-1	-7	-6	-8

Sorties = décès + départs en retraite + autres motifs

Allocations = acceptations – sorties



Sur la période de 2008 à 2012 les sorties ont été multipliée par 2. Les acceptations n'ont augmenté que d'un tiers passant de 58 659 à 78 60. Le nombre d'allocataires diminue tous les ans, celui-ci est de 26 204 en 2012 contre 33 223 en 2008.

Entre 2011 et 2012, les entrées (acceptations) s'élèvent à 4 470 pour 6 884 sorties, soit une baisse de 2 414 allocations.

SORTIES ET ALLOCATIONS EN COURS PAR CARSAT

	Acceptations		Décès	Sorties				Allocations en cours	
	Nbre	%		retraite	autres	total	%	Nb	%
Alsace-Moselle	1 714	2,18	51	972	5	1028	1,96	686	2,62
Aquitaine	4 143	5,27	104	2535	7	2636	5,05	1 497	5,71
Auvergne	944	1,2	25	616		641	1,22	303	1,16
Bourgogne	2 667	3,39	67	1539	3	1609	3,07	1 058	4,04
Bretagne	6 319	8,04	227	3 914	9	4 150	7,92	2 169	8,28
Centre	1352	1,72	35	884	4	919	1,76	429	1,64
Centre Oues	1 616	2,06	45	995		1040	1,98	576	2,2
Ile de France	3 246	4,13	138	2389	1	2 527	4,82	718	2,74
Languedoc-Rous	708	0,9	16	404	2	420	0,81	286	1,09
Midi-Pyrénées	520	0,66	16	326		342	0,65	178	0,68
Nord Picardie	13 054	16,61	520	8 105	14	8 625	16,49	4 415	16,85
Normandie	12 631	16,07	410	7 659	22	8 069	15,44	4 540	17,33
Nord-Est	2 781	3,54	81	1526	2	1607	3,07	1 172	4,47
Pays de Loire	10 487	13,34	331	7 000	7	7 331	14	3 149	12,02
Rhône-Alpes	5 713	7,27	144	3 619	3	3 763	7,19	1 947	7,43
Sud-Est	10 628	13,52	290	7 242	53	7 532	14,48	3 043	11,61
DOM TOM	78	0,1	1	39		40	0,08	38	0,15
Total	78 601	100	2501	49 764	132	52 397	100	26 204	100

Informations communiquées par la Caisse centrale de mutualité sociale agricole

Le montant total des allocations servies en 2012 par 7 caisses régionales est de 238 132 € pour 12 allocataires.

La MSA explique que le faible nombre de bénéficiaires est dû surtout au fait que les activités du secteur agricole sont peu ou pas exposées au risque de l'amiante : cultures, élevages, plantations etc.... Sont essentiellement concernées, les activités de transformation dans les bâtiments contenant de l'amiante qui emploient très peu de salariés agricoles.

En outre, le dispositif n'a été étendu aux salariés du secteur agricole qu'à compter de 2003 et il ne concerne que ceux ayant déclaré une maladie professionnelle liée à l'amiante.

FRAIS DE GESTION

I - FRAIS DE GESTION DES CARSAT

Ils sont fixés forfaitairement à 2 % du montant des allocations servies (convention du 9 novembre 1999).

Les sommes effectivement allouées aux CARSAT découlent des obligations de la convention d'objectifs et de gestion, soit un montant de 11 486 818 € pour 2012.

II - FRAIS DE GESTION DE LA CAISSE DES DEPOTS

Pour assurer la gestion du Fonds de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante, la Caisse des dépôts et consignations met à disposition ses moyens en personnel, matériel, locaux et informatique.

En contrepartie de ces prestations, elle perçoit du Fonds une rémunération représentant les frais engagés durant l'année civile écoulée conformément à l'article 6 de la Convention du 7 juillet 1999.

Pour 2012, le montant total des frais de gestion administrative du FCAATA est de 132 112 €, représentant d'une part, la facture provisoire remboursable à la CDC pour 131 301 € et d'autre part, les autres frais correspondant à la commission de conservation des actifs pour 811 €.

III - FRAIS DE GESTION DE LA M S A

La convention de gestion du FCAATA relative aux allocataires relevant de la Mutualité Sociale Agricole précisant les règles régissant les relations entre l'Etat, la Caisse des dépôts, la CCMSA, les régimes de retraite complémentaire et l'AGFF a été signée en août 2010.

Elle précise dans son article 9 que les frais de gestion de la CCMSA, tels que visés au 4^ealinéa de l'article 6 du décret n° 99 – 247 du 29 mars 1999 sont fixés à 2 % du montant des allocations servies, soit 4 763 € au titre de l'année 2012.

IV – TOTAL DES FRAIS

	En euros
CARSAT	11 486 818
CDC	132 112
MSA	4 763
TOTAL	11 623 693

EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

Comptes réalisés 2008-2012 et prévisionnels pour 2013

	2008	2009	2010	2011	2012	2013 (p)
CHARGES						
FCAATA						
Charges gérées par la CNAM AT-MP et la MSA	929	926	900	874	858	830
ACAATA brute (yc cotisations maladie, CSG et CRDS) (1)	806	804	780	755	749	726
Prise en charge de cotisations d'assurance volontaire vieillesse	647	645	627	601	573	540
Charges de gestion des CRAM et MSA	146	146	140	135	129	128
Transfert à la CNAV compensation dérogatoire à la retraite	13	13	13	12	11	11
	1,2	-2,3	-2,3	6,4	35,3	47
Charges gérées par la CDC	122	123	120	119	109	104
Prise en charge de cotisations de retraite complémentaire	121	120	120	117	107	104
IREC (AGIRC + ARRCO)	99	98	99	96	88	86
IRCANTEC	1	1	1	1	1	1
Retraite complémentaire à 60 ans (ASF + AGFF)	21	21	20	20	19	18
Charges de gestion CDC	2	2	0,1	0,1	0,1	0,1
ANV et dotations aux provisions	0	1	0,0	2,1	2	0
Charges financières CDC	0	0	0	0	0	0
	-0,7	0,2	-2,0	-1,0	-8,7	-4,0
	-0,7	-0,8	0,3	-2,8	-8,4	-2,6
	-1,0	-0,4	0,5	-2,5	-8,9	-2,1
	12,1	-10,8	19,0	-19,0	-33,0	47,7
	0,2	-2,6	-1,5	-3,1	-4,5	-6,3
	5,7	5,7	-91,9	1,5	1,1	-24,3
	-43,2	1	0,0	2,1	-27,7	0
	++	0	++	0	++	-
PRODUITS						
Contribution de la CNAM AT-MP	916	915	909	924	922	926
Contribution du régime AT-MP des salariés agricoles	850	880	880	890	890	890
Contribution de l'Etat	0	0,3	0,3	0,6	0,3	0,6
Droits sur les tabacs (centralisés par la CDC)	30	31	33	34	33	35
Produits financiers CDC	1	0	0	0	0	0
Contribution employeurs	35	3,4	-4,4	-0,6	-1	0
	6,3	-	-	-	-	-
	3,1	4,9	4,2	4,2	-4,0	8,5
	46,7	-66,6	-75,7	65,0	-93,2	0
	35	3,4	-4,4	-0,6	-1	0
Résultat net	-12,5	-11,5	8,7	50,5	64,5	96
Résultat cumulé de puis 2000 (2)	-272	-284	-275	-225	-160	-65

Source : données FCAATA (1999 à 2012), prévision DSS (2013)



Bilan	18
Compte de résultat combiné	20
Bilan détaillé	22
Compte de résultat combiné détaillé	24
Résultat et réserves	
Evolution du résultat et des capitaux propres	26
L'annexe comptable	
Principes, règles et méthodes comptables	27
Notes sur le bilan	29
Notes sur le compte de résultat	31
Affectation du résultat de l'exercice	33
Note 1 : Compte de résultat CNAMTS / Gestion du FTA	34
Note 1A : Compte de la CNAMTS dans les écritures du FCAATA	35
Note 1B : Flux de trésorerie de la CNAMTS vers le FCAATA	35
Note 2A : Compte de la CCMSA dans les écritures du FCAATA	36
Note 2B : Créances et dettes de la CCMSA	36
Note 3 : ACOSS / Contribution des entreprises	37
CDC – Gestion du FCAATA	
Compte de résultat CDC	38
Compte de résultat CDC détaillé	40
Annexe au compte de résultat CDC	41
Droits sur les tabacs reversés au FCAATA	43

BILAN ACTIF

(en euros)

Rubriques	2012			2011
	Montant Brut	Dépréciations	Montant Net	Montant Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS				
CREANCES D'EXPLOITATION				
Créances cotisants et comptes rattachés	6 977 551	2 429 700	4 547 850	4 565 895
Créances s/entités publiques et org.de sécurité sociale	4 513 741		4 513 741	2 238 228
Autres créances				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	12 773 604		12 773 604	
DISPONIBILITES				
Banque	734 200		734 200	7 118 788
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	24 999 096	2 429 700	22 569 395	13 922 912
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	24 999 096	2 429 700	22 569 395	13 922 912

(en euros)

Rubriques	2012	2011
Dotation et apport		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementaires		
Autres réserves		
Report à nouveau	-224 775 155	-275 323 433
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	64 498 328	50 548 278
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-160 276 826	-224 775 155
Provisions pour risques	3 465 971	2 121 751
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 465 971	2 121 751
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
COTISANTS CREDITEURS		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 906	2 717
Dettes sur prestataires		
Dettes sur entités publiques et org.de sécurité sociale	179 378 345	236 573 598
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	179 380 250	236 576 315
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	22 569 395	13 922 912

COMPTE DE RESULTAT COMBINE (en liste)

(en euros)

Rubriques	2012	2011
Cotisations, impôts et produits affectés	31 565 288	33 257 143
Produits techniques		
Divers produits techniques	890 324 491	890 571 126
Reprises sur dépréciations techniques	290 940	151 368
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)	922 180 719	923 979 637
Ventes et prestations de services		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et dépréciations, transfert de charges		
Autres produits		
PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)		
PRODUITS D'EXPLOITATION (I+II)	922 180 719	923 979 637
Prestations sociales		
Charges techniques	35 335 772	6 417 952
Diverses charges techniques	820 875 448	864 836 662
Dotation aux provisions et dépréciations pour charges techniques		
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (III)	856 211 221	871 254 614
Achats et charges externes	132 112	130 638
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 344 220	2 121 751
Autres charges		
CHARGES DE GESTION COURANTE (IV)	1 476 332	2 252 388
CHARGES D'EXPLOITATION (III+IV)	857 687 553	873 507 002
A - RESULTAT DE GESTION TECHNIQUE (I-III)	65 969 498	52 725 023
B - RESULTAT DE GESTION COURANTE (II-IV)	-1 476 332	-2 252 388
C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B)	64 493 166	50 472 634
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 298	15 523
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	865	60 121
PRODUITS FINANCIERS (V)	5 163	75 644
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES (VI)	0	0
D - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	5 162	75 644
E - RESULTAT COURANT (C+D)	64 498 328	50 548 278

LES COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RESULTAT COMBINE (en liste)

(en euros)

Rubriques	2012	2011
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
F - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés Impôts		
TOTAL DES PRODUITS	922 185 882	924 055 280
TOTAL DES CHARGES	857 687 553	873 507 002
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT) (E+F)	64 498 328	50 548 278

BILAN DETAILLE - ACTIF

(en euros)

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	2012	2011
CREANCES COTISANTS ET COMPTES RATTACHES	4 547 850	4 565 895
Cotisants et comptes rattachés	2 862 003	3 122 620
Créances s/contributions des entreprises	2 862 003	3 122 620
Cotisants - Produits à recevoir	4 115 548	4 163 916
Produit à recevoir s/taxes tabacs	4 115 548	4 163 916
Dépréciations des cotisants	-2 429 700	-2 720 640
Dépréciations s/reste à recouvrer contribution des entreprises	-2 429 700	-2 720 640
CREANCES S/ENTITES PUBLIQUES ET ORG. DE SECURITE SOCIALE	4 513 741	2 238 228
Organismes et autres régimes de sécurité sociale	4 513 741	2 238 228
MSA	40 672	0
IREC - Cotisations	2 660 284	1 083 242
AGFF - Cotisations	851 053	635 758
CAPIMMEC - Cotisations	848 195	354 307
IRCANTEC - Cotisations	113 536	164 921
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	12 773 604	0
Valeurs mobilières de placement	12 773 604	0
Fonds communs de placement	12 773 604	0
DISPONIBILITES	734 200	7 118 788
Banques	734 200	7 118 788
Compte-courant CDC	734 200	7 116 842
Produits à recevoir s/Compte-courant CDC	0	1 946
TOTAL DES COMPTES D'ACTIF	22 569 395	13 922 912

LES COMPTES ANNUELS
BILAN DETAILLE - PASSIF

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	2012	2011
CAPITAUX PROPRES	-160 276 826	-224 775 155
Report à nouveau	-224 775 155	-275 323 433
Report à nouveau - Gestion de trésorerie	3 943 679	3 868 036
Report à nouveau - Gestion administrative	-228 718 834	-279 191 468
Résultat de l'exercice	64 498 328	50 548 278
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 465 971	2 121 751
Provisions pour risques	3 465 971	2 121 751
Provisions pour risque de litige s/cotisations réglées	3 465 971	2 121 751
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 906	2 717
Fournisseurs et comptes rattachés	1 906	2 717
Frais administratifs à payer	1 601	2 627
Autres frais de gestion à payer	305	90
DETTES S/ENTITES PUBLIQUES ET ORG. DE SECURITE SOCIALE	179 378 345	236 573 598
Organismes et autres régimes de sécurité sociale	179 378 345	236 573 598
CNAMTS	142 989 904	229 533 619
CNAVTS - Reversement dépenses supplémentaires	35 335 772	6 417 952
ACOSS - Trop-versé s/Contribution entreprises	1 052 668	622 028
TOTAL DES COMPTES DE PASSIF	22 569 395	13 922 912

COMPTE DE RESULTAT COMBINE DETAILLE - CHARGES

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	2012	2011
CHARGES TECHNIQUES	35 335 772	6 417 952
Transferts divers entre organismes de Sécurité Sociale	35 335 772	6 417 952
Reversement CNAV	35 335 772	6 417 952
DIVERSES CHARGES TECHNIQUES	820 875 448	864 836 662
Dotations de gestion technique	573 313 472	600 701 081
Dotation aux CARSAT	573 075 341	600 476 376
Charges MSA	238 132	224 705
Contributions de gestion technique	247 372 613	264 136 824
Contribution aux frais de gestion CARSAT	11 486 818	12 044 324
Contribution aux frais de gestion MSA	4 763	4 494
Cotisations MSA (AVV + AGFF + CRC)	81 597	341 927
Cotisations IREC	70 865 441	76 108 292
Cotisations AGFF	18 710 698	19 595 936
Cotisations IRCANTEC	580 154	873 424
Cotisations CAPIMMEC	16 749 015	20 080 261
Assurance vieillesse volontaire	128 894 127	135 088 167
Pertes sur créances	189 363	-1 243
Abandon de créances s/Contribution et majorations de retard	189 363	-1 243
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	132 112	130 638
Frais de gestion	132 112	130 638
Frais administratifs CDC	131 301	129 700
Autres frais de gestion	811	938
DOTATIONS D'EXPLOITATION	1 344 220	2 121 751
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 344 220	2 121 751
Provision pour risque de litiges s/Contribution des entreprises	1 344 220	2 121 751
CHARGES FINANCIERES	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	0
Intérêts débiteurs s/Compte courant CDC	0	0
TOTAL DES CHARGES	857 687 553	873 507 002

COMPTE DE RESULTAT COMBINE DETAILLE - PRODUITS

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	2012	2011
COTISATIONS, IMPOTS ET PRODUITS AFFECTES	31 565 288	33 257 143
Taxes et produits affectés	31 565 288	33 257 143
Contribution des Entreprises	-1 121 646	-794 065
Majorations de retard s/Contribution des Entreprises	-2 276	12 942
Virements des douanes - Taxes sur les tabacs encaissées	32 737 578	33 973 585
Taxes sur les tabacs - Contrepass Produits à recevoir N - 1	-4 163 916	-4 099 235
Taxes sur les tabacs - Produits à recevoir	4 115 548	4 163 916
DIVERS PRODUITS TECHNIQUES	890 324 491	890 571 126
Contributions de gestion	890 324 491	890 571 126
Contribution du FNAT	890 000 000	890 000 000
Contribution MSA	324 491	571 126
REPRISES S/DEPRECIATIONS TECHNIQUES	290 940	151 368
Reprise s/dépréciations des actifs circulants	290 940	151 368
Reprise dépréciations sur Contribution des entreprises	290 940	151 368
PRODUITS FINANCIERS	5 163	75 644
Autres intérêts et produits assimilés	4 298	15 523
Intérêts créditeurs du compte courant	4 298	15 523
Produits nets s/cessions de valeurs mobilières de placement	865	60 121
Revenus des Fonds communs de placement	865	60 121
TOTAL DES PRODUITS	922 185 882	924 055 280

EVOLUTION DU RESULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES*(en euros)*

	2008	2009	2010	2011	2012
<i>Gestion de trésorerie</i>	3 069 732	3 634 210	3 822 182	3 868 036	3 943 679
<i>Gestion administrative</i>	-263 140 837	-276 190 730	-287 870 488	-279 191 468	-228 718 834
REPORT A NOUVEAU	-260 071 106	-272 556 520	-284 048 306	-275 323 433	-224 775 155
RESULTAT DE L'EXERCICE	-12 485 414	-11 491 787	8 724 874	50 548 278	64 498 328
CAPITAUX PROPRES	-272 556 520	-284 048 306	-275 323 433	-224 775 155	-160 276 826

Le report à nouveau « Gestion de trésorerie » représente les résultats financiers cumulés depuis la création du fonds. Ces derniers restent acquis au fonds selon les termes de la convention (Article 5).

Le report à nouveau « Gestion administrative » correspond au résultat combiné des opérations liées à l'amiante, cumulé depuis la création du fonds, hors résultats financiers.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES, FAITS CARACTERISTIQUES

I - Principes comptables

Le FCAATA se conforme aux dispositions du PCUOSS (Plan Comptable Unique des Organismes de sécurité Sociale).

Les opérations retracées dans les comptes du FCAATA correspondent à la combinaison des opérations réalisées, au titre de l'amiante, par les organismes suivants :
CNAMTS (*Note 1*), CCMSA (*Note 2*), ACOSS (*Note 3*), CDC (*Voir § CDC/Gestion du FCAATA*).

II - Règles et méthodes attachées à certains postes

- Frais administratifs CDC

La Caisse des dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition du FCAATA des moyens en personnel, informatique et frais de fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération représentant le montant des frais engagés pour la gestion du Fonds. Cette rémunération est payable en deux acomptes semestriels fixés à partir des derniers frais connus ; le solde ou reliquat, déterminé après l'arrêté des comptes de la Caisse des dépôts, est imputé sur l'exercice suivant.

III – Faits caractéristiques

- Contribution des entreprises

La contribution des entreprises (instituée par l'article 47 de la loi n°2004-1370) a été supprimée à compter du 1^{er} janvier 2009 par l'article 101 de la loi n° 2008-1 330 du 17 décembre 2008 de financement de la sécurité sociale pour 2009. Toutefois, des écritures de régularisation continuent d'être enregistrées par l'ACOSS.

- Cotisations MSA

La convention qui précise la répartition des compétences entre la CCMSA, la CDC-FCAATA et les différents organismes de retraites complémentaires a été signée en date du 31 août 2010.

La MSA a communiqué pour la première fois en 2011 le montant global des cotisations d'assurance vieillesse volontaire et de retraites complémentaires calculées depuis son entrée dans le dispositif de l'amiante, soit au titre des années 2004 à 2011.

- Reversement CNAVTS

L'article 87 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, maintient pour les bénéficiaires de l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, par dérogation au principe de relèvement progressif de l'âge de départ à la retraite, l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans.

L'article 98 de la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 prévoit que les dépenses supplémentaires engendrées par ces départs anticipés à la retraite seront financées par le FCAATA, qui procèdera à un versement au profit des régimes obligatoires de retraite de base concernés.

Une convention est en cours de signature entre la CNAVTS, le FCAATA et l'ACOSS pour déterminer les relations financières nécessaires au versement par le FCAATA de la contribution couvrant les dépenses supplémentaires générées par ce dispositif.

NOTES SUR LE BILAN

Le bilan retrace la situation patrimoniale du FCAATA dans les comptes de la CDC.

Contribution des entreprises - Dépréciations

La créance sur contribution égale à 2 862 003 € correspond au reste à recouvrer sur la contribution des entreprises par l'URSSAF de Nantes. Une provision de 2 429 700 € couvre le risque de non recouvrement.

Taxes sur les tabacs

Le montant des produits à recevoir au titre des taxes sur les tabacs s'élève à 4 115 548 € pour l'exercice 2012, conformément au courrier du Ministère de l'économie et des finances, Direction du Budget, en date du 19 février 2013.

Créances s/entités publiques et organismes de sécurité sociale

La créance sur la MSA correspond à la différence entre le versement effectué par la MSA en décembre 2012 et le montant des cotisations à reverser aux organismes de retraite complémentaires.

Les acomptes versés au cours de l'exercice, par la CDC, aux organismes de retraite complémentaire ont été supérieurs aux charges. De ce fait, des créances ont été constatées sur les quatre organismes. La régularisation de ces montants sera effectuée lors du paiement du 2^{ème} acompte 2013.

Valeurs mobilières de placement

En raison du contexte d'incertitude très fort sur les marchés financiers, la totalité du portefeuille d'actifs financiers du FCAATA avait été vendue à la fin du 3^{ème} trimestre 2011. Les opérations de placement en Fonds commun de placement ont progressivement repris au cours de l'année 2012.

Disponibilités

La diminution des disponibilités (0,734 M€ au 31 décembre 2012 contre 7,119 M€ au 31 décembre 2011) s'explique par la reprise des opérations de placement sur le portefeuille des titres.

Capitaux propres

Le report à nouveau « Gestion de trésorerie » représente les résultats financiers dégagés par la gestion de la CDC, cumulés depuis la création du fonds. Ces derniers restent acquis au fonds selon les termes de la convention (Article 5).

Le report à nouveau « Gestion administrative » correspond au résultat combiné des opérations liées à l'amiante, cumulé depuis la création du fonds, hors résultats financiers.

Provisions pour risques et charges

En 2011, pour la première année, une provision pour « risques au titre des litiges sur cotisations réglées (assiette principale et intérêts moratoires) » a été comptabilisée à partir des éléments transmis par l'ACOSS.

Le montant de cette provision au 31 décembre 2012 s'élève à 3 465 971 €.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Le montant des frais administratifs à payer soit 1 601 €, correspond à la différence entre la facture prévisionnelle 2012 de la CDC et les versements effectués en 2012.

La commission de conservation des actifs rémunère la tenue du compte portefeuille. Un montant de 305 € reste dû au titre du 4^{ème} trimestre 2012.

Dettes s/entités publiques et organismes de Sécurité sociale

- CNAMTS : ce poste pour 142 989 904 € correspond au suivi du compte de cet organisme dans les écritures du FCAATA depuis l'origine du fonds. (Cf. Note 1A)
- CNAVTS : Le montant de 35 335 772 € correspond à la charge de la CNAVTS au titre de la retraite anticipée amiante pour l'exercice 2012, et qui doit être prise en charge par le FCAATA. Ce montant fera l'objet d'un reversement en 2013, dès réception de la facture de la CNAVTS. (Voir § III – Faits caractéristiques).
- ACOSS : Depuis la suppression de la contribution des entreprises et suite à des analyses de dossiers par les CARSAT ou à des jugements de tribunaux administratifs, des remboursements sont effectués par l'ACOSS auprès des entreprises, pour des cotisations perçues à tort. Ces sommes qui avaient été versées par l'ACOSS au FCAATA, donnent alors lieu à un reversement de celui-ci auprès de l'ACOSS.
Au 31 décembre 2012, un montant de 1 052 668 € doit être reversé à l'ACOSS (Cf. Note 3).

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat retrace les opérations combinées, réalisées au titre de l'amiante, par la CNAMTS, la CCMSA, l'ACOSS et par la CDC.

Charges techniques

Le montant de 35 335 772 € correspond à la dépense engagée par la CNAVTS au titre de la retraite anticipée amiante pour l'exercice 2012, et qui doit être prise en charge par le FCAATA (Voir § III – *Faits caractéristiques*). Il est à noter que ce dispositif n'a démarré qu'au 1^{er} juillet 2011.

Diverses charges techniques

Dotations de gestion technique :

Le montant des dotations aux CARSAT de 573 075 341 € correspond aux allocations brutes versées pour le compte de la branche accidents du travail et maladies professionnelles par les CARSAT.

Le montant des allocations versées par les MSA à leurs bénéficiaires au titre de l'amiante s'élève à 238 132 €.

Contributions de gestion technique :

La contribution aux frais de gestion des CARSAT s'élève à 11 486 818 € pour l'exercice 2012, soit une diminution de 4,63 % par rapport à 2011.

Le montant des frais de gestion de la MSA s'élève à 4 763 €, soit 2 % des prestations versées.

Le montant de 341 927 €, qui avait été communiqué en 2011 par la MSA, représente le total cumulé des cotisations d'assurance vieillesse volontaire et de retraites complémentaires depuis l'entrée en 2004 de la MSA dans le dispositif. Pour l'exercice 2012, ce montant est de 81 597 €.

Le montant des cotisations de retraites complémentaire (IREC, CAPIMMEC, AGFF et IRCANTEC) au titre des prestations du régime général CNAMTS, versées directement par la CDC, enregistre une diminution de l'ordre de 8 % par rapport à 2011 (106 905 308 € en 2012 contre 116 657 912 € en 2011), en lien avec la baisse des allocations brutes versées.

Les cotisations d'assurance vieillesse volontaire versées directement par la CNAMTS diminuent également d'environ 5 % (128 894 127 € en 2012 contre 135 088 167 € en 2011)

Achats et charges externes

Le montant de la facture prévisionnelle des frais administratifs remboursable à la CDC au titre de l'exercice 2012 s'élève à 131 301 € auquel s'ajoute la somme de 811 € au titre de la commission de conservation des actifs.

Dotations aux provisions pour risques et charges

Pour la première année en 2011, une dotation aux provisions pour « risques au titre des litiges sur cotisations réglées (assiette principale et intérêts moratoires) » a été comptabilisée à partir des éléments transmis par l'ACOSS. Une dotation complémentaire a été enregistrée en 2012 pour un montant de 1 344 220 €.

Cotisations, impôts et produits affectés

Ce poste est constitué par :

- le montant des produits négatifs au titre de la contribution des entreprises, qui correspond aux remboursements effectués par l'ACOSS auprès des entreprises, pour des cotisations perçues à tort. Pour 2012, le montant enregistré par l'ACOSS s'élève à 1 121 646 € auquel s'ajoute une régularisation de majorations de retard pour 2 276 €.

- les taxes sur les tabacs comptabilisées en 2012 par le FCAATA qui s'élèvent à 32 689 210 € soit une diminution de 4 % par rapport à 2010. Ce montant tient compte des produits à recevoir de 4 115 548 €, estimés par le Ministère du Budget, sur la base des nouvelles clés de répartition prévues à l'article 16 de la loi de financement de sécurité sociale pour 2012.

On constate pour la première fois depuis 2004, une diminution, à taux égal, des taxes encaissées par le FCAATA.

Divers produits techniques

Ce compte enregistre :

- la contribution du FNAT (Fonds National d'Accidents du Travail) pour 890 millions d'euros versée directement à la CNAMTS, en application de l'article 97 de la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 (n°2011-1906 du 21 décembre 2011) qui représente 96 % du total des produits du FCAATA.

- un produit à recevoir au titre de la contribution de la MSA pour l'année 2012, pour un montant de 324 491 €, couvrant l'intégralité des charges de l'exercice (arrêté en attente de parution).

Reprise sur dépréciations techniques

Une reprise de provision relative au risque de non-recouvrement de la contribution des entreprises a été enregistrée à hauteur de 290 940 € en 2012, suite aux éléments fournis par l'ACOSS.

Produits financiers

Le montant total des produits financiers 2012 s'élève à 5 163€, en très nette diminution par rapport à 2011 (75 644 €).

Le total des intérêts créditeurs versés sur le compte courant (décalage entre l'encaissement des recettes sur les droits des tabacs et le paiement des cotisations aux organismes) s'élève à 4 298 € pour l'exercice 2012 (contre 15 523 € en 2011). Il est à noter qu'il n'y a plus de rémunération du compte-courant, suite à la baisse des taux, depuis le mois de juillet 2012.

Les plus-values enregistrées au cours de l'exercice s'élève à 865 € (contre 60 121 € en 2011). Cette évolution est principalement due à la baisse de l'encours des placements et à la diminution du nombre des opérations effectuées sur le portefeuille des OPCVM de trésorerie.

Les produits financiers sont acquis au fonds.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat excédentaire de l'exercice 2012 (64 498 328 €) sera affecté en Report à nouveau :

- Gestion de trésorerie : 5 162 €
- Gestion administrative : 64 492 166 €

COMPTE DE RESULTAT CNAMTS / GESTION FTA

Exercice 2012

Gestion: Fonds de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante

<u>CHARGES</u>	<i>(en euros)</i>		
	2012	2011	Evol.
Dotations aux CARSAT-CRAM-ACAATA	573 075 340,61	600 476 376,45	-4,6%
Contribution du FCAATA aux frais de gestion	11 486 818,46	12 044 323,69	-4,6%
Contribution du FCAATA aux cotisations d'Assurance Volontaire Vieillesse	128 894 126,73	135 088 167,22	-4,6%
Contribution aux cotisations de retraite complémentaire (1)	90 000 000,00	67 000 000,00	34,3%
	803 456 285,80	814 608 867,36	-1,4%
<u>PRODUITS</u>			
Contribution recues du FNAT	890 000 000,00	890 000 000,00	0,0%
Contribution d'équilibre à recevoir			ns
Contribution d'équilibre à compenser	-86 543 714,20	-75 391 132,64	ns
	803 456 285,80	814 608 867,36	-1,4%
	0,00	0,00	-

(1) Pour ordre, ce montant étant imputé en 456335 à compter de 2012.

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

NOTE 1A – COMPTE DE LA CNAMTS DANS LES ECRITURES DU FCAATA

(en euros)

	2012	2011
Solde au 01/01	-229 533 619	-304 924 751
Contributions reçues du FNAT	890 000 000	890 000 000
Charges de la CNAMTS	-713 456 286	-747 608 867
Versements à la CDC	-90 000 000	-67 000 000
Situation de trésorerie au 31/12	-142 989 904	-229 533 619
SOLDE AU 31/12	-142 989 904	-229 533 619

NOTE 1B – FLUX DE TRESORERIE DE LA CNAMTS VERS LE FCAATA

(en euros)

	2012	2011
JANVIER - Trésorerie pour 1er acompte	24 000 000	(1)
AVRIL - Trésorerie pour 2e acompte	26 000 000	24 000 000
JUILLET - Trésorerie pour 3e acompte	19 000 000	19 000 000
OCTOBRE - Trésorerie pour 4e acompte	21 000 000	24 000 000
TOTAL	90 000 000	67 000 000

⁽¹⁾ La trésorerie du 1er acompte 2011 a été reçue en décembre 2010

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

NOTE 2A - COMPTE DE LA CCMSA DANS LES ECRITURES DU FCAATA

(en euros)

	2012	2011
<u>Contribution CCMSA</u>		
Arrêté paru		311 217
Arrêté en attente	324 491	259 908
S/TOTAL PRODUITS	324 491	571 126
Charges CCMSA	238 132	224 705
Frais de gestion CCMSA	4 763	4 494
Cotisations AVV 2012	49 036	
Cotisations AVV 2003 à 2011	-	202 133
Cotisations AGFF 2012	6 060	
Cotisations AGFF 2003 à 2011	-	28 124
Cotisations CRC 2012	26 501	
Cotisations CRC 2003 à 2011	-	111 669
S/TOTAL CHARGES	324 491	571 126
Résultat CCMSA	0	0

NOTE 2B – CREANCES ET DETTES DE LA CCMSA

(en euros)

	2012	2011
Solde au 01/01	0	40 611
Cotisations AGFF 2003 à 2011	28 124	
Cotisations CRC 2003 à 2011	111 669	
Cotisations AGFF 2012	6 060	
Cotisations CRC 2012	26 501	
Versement de la CCMSA	-131 683	-40 611
SOLDE AU 31/12	40 672	0

LES COMPTES ANNUELS

L'ANNEXE COMPTABLE

NOTE 3 - ACOSS / CONTRIBUTION DES ENTREPRISES

(en euros)

ACOSS - Produits et charges ⁽¹⁾	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
PRODUITS	-1 123 922	-781 123	-4 832 103	-2 734 767	34 401 661	32 532 462	17 921 351	68 025 334
Constat Contribution ACOSS N	-1 121 646	-794 065	-4 783 409	10 428 102	34 094 726	32 263 462	31 371 351	41 125 334
Constat Majorations de retard N	-2 276	12 942	-48 694	830 511	32 555	0	0	0
Produits à recevoir	-	-	-	0	13 993 380	13 719 000	13 450 000	26 900 000
Produits à recevoir N - 1	-	-	-	-13 993 380	-13 719 000	-13 450 000	-26 900 000	0
REPRISES DEPRECIATIONS	290 940	151 368	394 123	0	929 639	0	2 750 023	0
s/Reste à recouvrer sur contribution	290 940	151 368	394 123	0	929 639	0	2 750 023	0
S/TOTAL PRODUITS	-832 982	-629 755	-4 437 980	-2 734 767	35 331 300	32 532 462	20 671 374	68 025 334
CHARGES	189 363	-1 243	-10 469	173 697	163 891	14 071	10 581	0
Abandon de créances s/contribution	173 987	0	4 789	0	0	14 071	10 581	0
Abandon de créances s/majo. de retard	15 376	-1 243	-15 258	173 697	163 891	0	0	0
FRAIS DE GESTION	0	0	0	1 459 242	0	0	0	0
Frais de recouvrement s/contribution	0	0	0	1 459 242	0	0	0	0
DOTATIONS DEPRECIATIONS	1 344 220	2 121 751	0	1 162 214	0	274 552	0	5 509 027
Dotation dépréciations s/restes à recouvrer	0	0	0	1 162 214	0	274 552	0	5 509 027
Dotation dépréciations s/litiges cotis réglée	1 344 220	2 121 751	-	-	-	-	-	-
S/TOTAL CHARGES	1 533 583	2 120 508	-10 469	2 795 153	163 891	288 623	10 581	5 509 027
SOLDE	-2 366 565	-2 750 263	-4 427 511	-5 529 920	35 167 409	32 243 839	20 660 793	62 516 307

(en euros)

ACOSS - Restes à recouvrer et provisions	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Reste à recouvrer s/Contribution	2 412 204	2 647 209	2 837 070	3 363 265	2 651 702	3 585 684	3 365 814	6 889 079
Reste à recouvrer s/Majo. et pénalités	449 799	475 411	462 706	496 354	-182 290	0	0	0
	2 862 003	3 122 620	3 299 776	3 859 619	2 469 412	3 585 684	3 365 814	6 889 079
Provisions pour dépréciations	2 429 700	2 720 640	2 872 008	3 266 132	2 103 917	3 033 556	2 759 004	5 509 027
Prov. pour risque de litiges s/cotis réglées	3 465 971	2 121 751						

(en euros)

ACOSS - Encaissements	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Contribution FCAATA	-1 060 628	-604 204	-4 262 033	9 716 539	35 028 708	32 029 521	34 884 035	34 236 255
Majorations et pénalités	7 960	1 480	242	-21 830	50 954	0	0	0
	-1 052 668	-602 724	-4 261 791	9 694 709	35 079 662	32 029 521	34 884 035	34 236 255
Versements de l'ACOSS à la CDC		19 304	0	9 967 210	35 079 662	32 029 521	34 884 035	34 236 255
Versements de la CDC à l'ACOSS		-622 028	-4 261 791	-272 501				
Ecart	-1 052 668 à reverser à l'ACOSS	0	0	0	0	0	0	0

⁽¹⁾ Le montant des frais de recouvrement de la contribution des entreprises a été calculé sur la base d'un taux de 1 % du montant total des encaissements depuis 2005.

COMPTE DE RESULTAT CDC – 1^{ère} PARTIE

(en euros)

Rubriques	2012	2011
Cotisations, impôts et produits affectés	32 689 210	34 038 266
Produits techniques		
Divers produits techniques	109 683 983	89 168 235
Reprises sur dépréciations techniques		
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)	142 373 193	123 206 501
Ventes et prestations de services		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et dépréciations, transfert de charges		
Autres produits		
PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)		
PRODUITS D'EXPLOITATION (I+II)	142 373 193	123 206 501
Prestations sociales		
Charges techniques	35 335 772	6 417 952
Diverses charges techniques	106 905 308	116 657 912
Dotation aux provisions techniques		
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (III)	142 241 081	123 075 864
Achats et charges externes	132 112	130 638
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
CHARGES DE GESTION COURANTE (IV)	132 112	130 638
CHARGES D'EXPLOITATION (III+IV)	142 373 193	123 206 501
A - RESULTAT DE GESTION TECHNIQUE (I-III)	132 112	130 638
B - RESULTAT DE GESTION COURANTE (II-IV)	-132 112	-130 638
C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B)	0	0
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 298	15 523
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	865	60 121
PRODUITS FINANCIERS (V)	5 163	75 644
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES (VI)	0	0
D - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	5 162	75 644
E - RESULTAT COURANT (C+D)	5 162	75 644

COMPTE DE RESULTAT CDC – 2^{ème} PARTIE*(en euros)*

Rubriques	2012	2011
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
F - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés Impôts		
TOTAL DES PRODUITS	142 378 356	123 282 145
TOTAL DES CHARGES	142 373 193	123 206 502
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT) (E+F)	5 162	75 644

COMPTE DE RESULTAT CDC DETAILLE*(en euros)*

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	2012	2011
CHARGES TECHNIQUES	35 335 772	6 417 952
Transferts divers entre organismes de Sécurité Sociale Reversement CNAV	35 335 772 35 335 772	6 417 952 6 417 952
DIVERSES CHARGES TECHNIQUES	106 905 308	116 657 912
Diverses charges techniques	106 905 308	116 657 912
Cotisations IREC	70 865 441	76 108 292
Cotisations AGFF	18 710 698	19 595 936
Cotisations IRCANTEC	580 154	873 424
Cotisations CAPIMMEC	16 749 015	20 080 261
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	132 112	130 638
Frais de gestion	132 112	130 638
Frais administratifs CDC	131 301	129 700
Autres frais de gestion	811	938
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	0	0
Intérêts	0	0
Intérêts débiteurs s/Compte courant CDC	0	0
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES	142 373 193	123 206 502

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	2012	2011
COTISATIONS IMPOTS ET PRODUITS AFFECTES	32 689 210	34 038 266
Impôts et taxes affectées	32 689 210	34 038 266
Virements des douanes - Taxes sur les tabacs encaissées	32 737 578	33 973 585
Taxes sur les tabacs - Contrepass Produits à recevoir N - 1	-4 163 916	-4 099 235
Taxes sur les tabacs - Produits à recevoir	4 115 548	4 163 916
DIVERS PRODUITS TECHNIQUES	109 683 983	89 168 235
Divers produits techniques	109 683 983	89 168 235
Versements reçus de la CNAMTS	90 000 000	67 000 000
Produits à recevoir du FCAATA	19 683 983	22 168 235
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	4 298	15 523
Intérêts	4 298	15 523
Intérêts créditeurs s/Compte courant CDC	4 298	15 523
PRODUITS NETS S/CESSIONS DE VMP	865	60 121
Revenus des valeurs mobilières	865	60 121
Plus-values sur cessions de Fonds communs de placement	865	60 121
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS	142 378 356	123 282 145

ANNEXE AU COMPTE DE RESULTAT CDC

Ce compte de résultat retrace uniquement les opérations effectuées par la CDC au titre de l'amiante. Le montant du résultat correspond exclusivement au résultat financier qui reste acquis au fonds, selon les termes de l'article 5 de la Convention du 7 juillet 1999.

Charges techniques

Le montant de 35 335 772,42 € correspond à la dépense engagées par la CNAVTS au titre de la retraite anticipée amiante au titre de l'exercice 2012 et qui doit être prise en charge par le FCAATA. Il est à noter que ce dispositif a été mis en place à compter du 1^{er} juillet 2011. Le montant de la facture 2011 de 6,4 M€ a été reversé sur le compte de la CNAVTS en date du 21 mai 2012. (*Voir § III – Faits caractéristiques*)

Diverses charges techniques

La Caisse des dépôts et consignations assure uniquement le paiement des cotisations aux organismes de retraite complémentaire, IREC, CAPIMMEC, AGFF et IRCANTEC.

Ces paiements sont effectués sous forme de 4 acomptes (15 janvier, 15 avril, 15 juillet et 15 octobre) calculés sur les cotisations de l'exercice précédent. Le paiement du solde est effectué le 15 avril en même temps que la régularisation du premier acompte, sur la base des cotisations réelles.

Le montant global des cotisations de retraites complémentaire au titre de l'exercice 2012 enregistre une diminution de l'ordre de 8 % par rapport à 2011 (106 905 308 € en 2012 contre 116 657 912 € en 2011), en lien avec la baisse des allocations brutes versées.

Achats et charges externes

Le montant de la facture prévisionnelle des frais administratifs remboursable à la CDC au titre de l'exercice 2012 s'élève à 131 301 €.

La commission de gestion (811 €) représente la commission dépositaire qui rémunère la tenue du compte portefeuille. La diminution d'environ 13 % s'explique par un encours de placement en baisse par rapport à 2011.

Cotisations, impôts et produits affectés

Les taxes sur les tabacs comptabilisées en 2012 par le FCAATA s'élèvent à 32 689 210 € soit une diminution de 4 % par rapport à 2011. Ce montant tient compte des produits à recevoir de 4 115 548 €, estimés par le Ministère du Budget, sur la base de la nouvelle clé de répartition fixée par l'article 24 de la loi de financement de sécurité sociale pour 2013 et l'article 53 de la loi de finances pour 2013.

On constate, pour la première fois depuis 2004, une diminution, à taux égal, des taxes encaissées par le FCAATA.

Ces taxes ne permettent plus de couvrir le paiement des cotisations aux organismes de retraites complémentaire et les frais de gestion.

Divers produits techniques

Le montant versé par la CNAMTS à la CDC pour couvrir les besoins de trésorerie du FCAATA au cours de l'exercice s'élève à 90 000 000 €.

De ce fait, le montant pour atteindre l'équilibre du compte CDC (hors résultat financier) correspond à un produit à recevoir d'un montant de 19 683 983 €.

Autres intérêts et produits assimilés

Les intérêts créditeurs versés sur le compte courant s'élèvent à 4 298 € (contre 15 523 € en 2011). Il est à noter qu'il n'y a plus de rémunération du compte-courant, suite à la baisse des taux, depuis le mois de juillet 2012.

Produits nets s/cessions de valeurs mobilières de placement

Les plus-values enregistrées au cours de l'exercice s'élève à 865 € (contre 60 121 € en 2011). Cette évolution est principalement due à la baisse de l'encours des placements et à la diminution du nombre des opérations effectuées sur le portefeuille des OPCVM de trésorerie.

RESULTAT FINANCIER

Au regard de la convention de gestion signée entre l'Etat, la CNAMTS et la CDC, les produits financiers sont acquis par le fonds.

Le résultat financier 2012 s'établit à 5 162 €, en nette diminution par rapport à 2011 (75 644 €) en raison de la baisse des taux de rémunération.

Affectation du résultat CDC

Le résultat de l'exercice 2012 de la partie gérée par la CDC, qui correspond au résultat financier, s'élève à 5 162 €. Il sera affecté en « Report à nouveau - Gestion trésorerie ».

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

DROITS SUR LES TABACS REVERSEES AU FCAATA

(en euros)

MOIS	MONTANTS
JANVIER	2 841 661
FEVRIER	1 361 356
MARS	1 727 912
TOTAL 1ER TRIMESTRE	5 930 929
AVRIL	2 725 822
MAI	3 629 936
JUIN	2 663 070
TOTAL 2ème TRIMESTRE	9 018 828
JUILLET	2 655 531
AOÛT	2 114 709
SEPTEMBRE	4 308 666
TOTAL 3ème TRIMESTRE	9 078 906
OCTOBRE	3 329 790
NOVEMBRE	2 875 527
DECEMBRE	2 503 599
TOTAL 4ème TRIMESTRE	8 708 916
TOTAL ENCAISSE EN 2012	32 737 578
Annulation Produits à recevoir - 2011	-4 163 916
PRODUITS A RECEVOIR - 2012	4 115 548
TOTAL TAXES	32 689 210



LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU FCAATA

Renouvellement des membres en décembre 2011

Personnalités qualifiées :

Mme Rolande Ruellan, Présidente

M. Patrick Hamon

M. François Martin

Représentants de l'Etat

Un représentant du ministre chargé de la sécurité sociale

Un représentant du ministre chargé du budget

Un représentant du ministre chargé du travail

Un représentant du ministre chargé de l'agriculture

Représentants des organisations siégeant à la commission des AT/MP

M. Franck Gambelli, titulaire, Mme Nathalie Buet, suppléante, représentant le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;

M. Pierre Thillaud, titulaire, Mme Anne Heger, suppléante, représentant la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) ;

M. Daniel Boguet, titulaire, Mme Agnès Hautin, suppléante, représentant l'Union professionnelle et artisanale (UPA) ;

M. Bernard Leclerc, titulaire, M. Didier Payen, suppléant, représentant la Confédération générale du travail (CGT) ;

M. David Ollivier, titulaire, M. Jean Paoli, suppléant, représentant la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) ;

M. Nicolas Lestrat, titulaire, M. André Leray, suppléant, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;

M. David Boisson, titulaire, M. Jean-François Angeniard suppléant, représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ;

M. Christian Expert, titulaire, M. Louis Persico, suppléant, représentant la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres (CFE-CGC).

Représentants de la CNAMTS

M. Le Directeur des risques professionnels,
M. Gasse, risques professionnels, titulaire
Mme Hélène Piel, juriste - mission amiante, suppléante
Mme Florence Guille, responsable agent comptable,

Représentants de la Mutualité Sociale Agricole

M. Moinard Philippe, titulaire
M. Berthelot Pierre, titulaire
M. Caldayroux Robert, suppléant
Mme Grallet Anne-Marie, suppléante

ACAATA	:	Allocation de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante
ACOSS	:	Agence comptable des organismes de Sécurité Sociale.
AGFF	:	Association pour la gestion du fonds de financement de l'AGIRC et de l'ARRCO Assure le financement de la retraite à 60 ans Remplace l'ASF depuis le 01/04/2001
AGIRC	:	Association générale des institutions de retraite des cadres
ARRCO	:	Association des régimes de retraite complémentaire (des salariés non cadres)
AT/MP	:	Accident du travail / Maladie professionnelle.
CAPIMMEC	:	Caisse de prévoyance des industries métallurgiques, mécaniques, électriques et connexes
CARSAT	:	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail.
CCMSA	:	Caisse centrale de mutualité sociale agricole
CDC	:	Caisse des dépôts et consignations.
CNAMTS	:	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.
CNAVTS	:	Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés.
CRAM	:	Caisse régionale d'assurance maladie.
FCAATA	:	Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.
FNAT	:	Fonds national des accidents du travail
IRCANTEC	:	Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités.
IREC	:	Institution de retraite complémentaire par répartition (Institution ARRCO)